

COMPTE-RENDU DE CONSULTATION PAR CORRESPONDANCE DU COMITE DIRECTEUR LE 29 DECEMBRE 2016

Adopté par le Comité Directeur lors de sa séance du 11 février 2017

Membres consultés par courriel (17) : Michel EDIAR - Président, Bernard MORTELLIER - Secrétaire Général, Mathieu LEMERCIER - Trésorier, Sandrine TAISSON – Trésorière-adjointe, Madeleine DIEUDONNE - Secrétaire-générale-adjointe, Valérie BERGER-CAPBERN, Sylvine BROUTE, Chantal BURBAUD, Hélène EDIAR, Dominique ETIENNE, Vincent FREY, Laurent LAINE, Ludovic MAILLARD, Etienne MOREY, Daniel POËDRAS, Joël POULAIN, Thierry VERMEERSCH

Membre de droit consulté par courriel pour avis consultatif (1) : Marie-Violaine PALCAU (DTN)

Pour cette consultation 14 voix sont représentées sur 17 possibles. Le quorum des deux tiers des voix étant atteint, le Comité directeur peut valablement délibérer.

Président de séance : Michel EDIAR, Secrétaire de séance : Bernard MORTELLIER

Ordre du jour : **Saisie de l'organe disciplinaire de première instance, désignation du représentant chargé de l'instruction**

L'article 7 du règlement disciplinaire précise que c'est le comité directeur qui désigne la ou les personnes en charge de l'instruction du dossier, sachant que la ou les instructeurs ne peuvent être membres d'aucune commission disciplinaire et n'avoir aucun intérêt direct ou indirect avec l'affaire.

Monsieur Luc Derenne, juriste, habitant en Belgique et licencié FFCO au club 5116CA a accepté ce jour la mission d'instruire cette affaire.

Désignation validée 13 voix pour et 1 abstention, le 4 janvier 2017.

Le Président
Michel EDIAR

Le Secrétaire Général
Bernard MORTELLIER

